

# Admission à l'examen de certificat pour assistante / assistant en gestion du personnel

## Aide mémoire concernant l'activité professionnelle

Les remarques suivantes se rapportent au règlement sur l'examen de certificat pour assistant(e) en gestion du personnel, point 3.31

3.31 ... „ L'examen de certificat requiert un certificat fédéral de capacité ou une maturité ainsi qu'une **quelconque pratique professionnelle d'une durée de 24 mois** à compter de la fin de la formation. »

### 1. Expérience professionnelle générale

Celle-ci comprend:	Celle-ci ne comprend pas:
<ul style="list-style-type: none"><li>- Toutes les activités pratiques à compter de l'obtention du certificat de capacité ou de la maturité</li><li>- Postes fixes ou temporaires, stages (après la formation)</li><li>- Activités dans tous les domaines professionnels en Suisse et à l'étranger</li><li>- Missions actives de bénévolat</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecole de recrues</li><li>- Séjours linguistiques</li><li>- Séjours à l'étranger sans activité professionnelle</li><li>- Voyages à l'étranger</li></ul>

### 2. Traitement des cas particuliers

Pour les personnes qui ont terminé leur formation de base il ya plusieurs années, le travail familial peut aussi être considéré comme une part de l'expérience professionnelle générale. Ceci jusqu'à 50% maximum, soit 12 mois.

### 3. Règlement concernant le temps partiel

Le temps partiel doit être équivalent à un travail à plein-temps. Voici les dispositions suivantes:

- les emplois partiels avec un taux d'emploi moyen **de 70% et plus** seront considérés comme des emplois à temps plein. Pour l'admission, **24 mois** d'expérience professionnelle générale suffisent.
- les emplois partiels avec un taux **d'emploi inférieur à 70%** se voient augmenter la durée requise d'expérience professionnelle générale. Pour être admis il est exigé dans tous les cas **36 mois**.

Pour toute question ou incertitude concernant le traitement des cas particuliers, le secrétariat de l'association faïtière se tient à votre disposition.

Association faïtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en Ressources Humaines

Héloïse Bühler-Ghipponi

3, Rue St-Honoré, CP 3072

2001 Neuchâtel

Tel. 032 724 87 25 Fax 032 721 21 38

[examens@secsuisse.ch](mailto:examens@secsuisse.ch), [www.examensrh.ch](http://www.examensrh.ch)